

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Crédal**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue d'Alost

N° : 7

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet : www.credal.be

Adresse e-mail : credal@credal.be

Numéro d'entreprise

0426.769.514

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

18-01-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **03-06-2023**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 8, A-app 9, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### Leunen Charles-Antoine

Jean Velgestraat 5

1560 Hoeilaart

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-11

Fin de mandat : 2026-06-06

Administrateur

### de Meulenaere Clothilde

Avenue de Tervuren 266 13

1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-11

Fin de mandat : 2026-06-06

Administrateur

### Vercruysse Dominique

Avenue des Aubépines 28

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-06

Fin de mandat : 2024-06-01

Administrateur

### Berthet Grégory

Colline des Sources 29

1325 Chaumont-Gistoux

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-06

Fin de mandat : 2023-06-03

Administrateur

### Goor Jean-Pierre

Avenue de Ripont 17

1330 Rixensart

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-05

Fin de mandat : 2025-06-07

Administrateur

### Bodart Myriam

Rue Dries 123

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-15

Fin de mandat : 2023-06-03

Administrateur

### Gevart Olivier

Rue de l'Ete 82 4

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-11

Fin de mandat : 2026-06-06

Président du Conseil d'Administration

### Crapez Sophie

Rue du Grand Duc 58

1040 Etterbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-05

Fin de mandat : 2025-06-07

Administrateur

### Flammang Véronique

Rue Charles Quint 49

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-15

Fin de mandat : 2023-06-03

Administrateur

**Mazars Réviseurs d'entreprises (B 00021)**

0428837889

Avenue du Boulevard 21

1210 Saint-Josse-ten-Noode

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-06

Fin de mandat : 2023-06-03

Réviseur d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par :

Limbioul Elisabeth (A02629)

Réviseur d'entreprises

Avenue du Boulevard 21

1210 Saint-Josse-ten-Noode

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>3.655.126</u></b>	<b><u>2.128.404</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>171.477</b>	<b>236.132</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>1.548</b>	<b>3.088</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.548	3.088
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>3.482.101</b>	<b>1.889.184</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>54.550.812</u></b>	<b><u>50.627.416</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>43.087.410</b>	<b>35.180.177</b>
Créances commerciales		290	43.087.410	35.180.177
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>11.063.954</b>	<b>14.496.924</b>
Créances commerciales		40	9.704.631	13.548.767
Autres créances		41	1.359.323	948.157
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>61.935</b>	<b>846.242</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>337.513</b>	<b>104.073</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>58.205.938</b>	<b>52.755.820</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>40.475.877</u></b>	<b><u>38.716.444</u></b>
<b>Apport</b>		10/11	<b>39.106.870</b>	<b>37.352.856</b>
Disponible		110	38.981.870	37.227.856
Indisponible		111	125.000	125.000
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>1.056.827</b>	<b>56.827</b>
Réserves indisponibles		130/1	1.012.500	12.500
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.012.500	12.500
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	17.800	17.800
Réserves disponibles		133	26.527	26.527
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>312.180</b>	<b>1.306.761</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>17.730.061</b>	<b>14.039.376</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>9.136.189</b>	<b>6.378.207</b>
Dettes financières		170/4	9.136.189	6.378.207
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	1.410.000	635.000
Autres emprunts		174/0	7.726.189	5.743.207
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>8.200.742</b>	<b>7.279.930</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	725.000	523.792
Dettes financières		43	5.238.520	4.588.520
Etablissements de crédit		430/8	2.250.000	1.000.000
Autres emprunts		439	2.988.520	3.588.520
Dettes commerciales		44	883.877	802.416
Fournisseurs		440/4	883.877	802.416
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	179.695	126.767
Impôts		450/3	44.867	59.311
Rémunérations et charges sociales		454/9	134.828	67.456
Autres dettes		47/48	1.173.650	1.238.435
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>393.130</b>	<b>381.239</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>58.205.938</b>	<b>52.755.820</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	775.849	748.016
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	28.283	21.689
Chiffre d'affaires		70	1.886.135	1.804.265
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.138.569	1.077.938
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	489.705	377.037
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	120.067	117.522
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	-8.557	-87.176
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	83.916	151.202
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	91	48.453
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>90.627</b>	<b>140.978</b>
<b>Produits financiers</b>		6.4 75/76B	<b>4.750</b>	<b>6.923</b>
Produits financiers récurrents		75	470	423
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B	4.280	6.500
<b>Charges financières</b>		6.4 65/66B	<b>37.750</b>	<b>15.935</b>
Charges financières récurrentes		65	2.159	2.600
Charges financières non récurrentes		66B	35.591	13.335
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>57.627</b>	<b>131.966</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77	<b>15.177</b>	<b>24.321</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>42.450</b>	<b>107.645</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>42.450</b>	<b>107.645</b>



**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>1.349.211</b>	<b>1.372.962</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	42.450	107.645
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	1.306.761	1.265.317
	791/2		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>			
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2	<b>1.000.000</b>	
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	1.000.000	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>312.180</b>	<b>1.306.761</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>37.031</b>	<b>66.201</b>
Rémunération de l'apport	694	37.031	66.201
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

##### Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

##### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

##### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

##### Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

##### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

#### VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.072.685</b>
8029	52.815	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	<b>1.125.500</b>	
8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>836.553</b>
8079	117.470	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	<b>954.023</b>	
(21)	<b>171.477</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	50.626
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.057	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	51.683	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	47.538
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	2.597	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	50.135	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	1.548	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>2.033.587</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	2.224.662	
Cessions et retraits	8375	3.099	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386	-597.335	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>3.657.815</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>144.403</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475	35.591	
Reprises	8485	4.280	
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525	<b>175.714</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	<b><u>3.482.101</u></b>	

**ETAT DES DETTES**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Codes	Exercice
(42)	<b>725.000</b>
8912	<b>7.136.189</b>
8913	<b>2.000.000</b>
<b>DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)</b>	
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	
Dettes financières	
8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	
891	
Autres emprunts	
901	
Dettes commerciales	
8981	
Fournisseurs	
8991	
Effets à payer	
9001	
Acomptes sur commandes	
9011	
Dettes salariales et sociales	
9021	
Autres dettes	
9051	
9061	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société</b>	
Dettes financières	
8922	2.135.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	
892	2.135.000
Autres emprunts	
902	
Dettes commerciales	
8982	
Fournisseurs	
8992	
Effets à payer	
9002	
Acomptes sur commandes	
9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
9022	
Impôts	
9032	
Rémunérations et charges sociales	
9042	
Autres dettes	
9052	
9062	<b>2.135.000</b>

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	5,3	4,7
76	<b>32.563</b>	<b>28.189</b>
(76A)	28.283	21.689
(76B)	4.280	6.500
66	<b>35.682</b>	<b>61.788</b>
(66A)	91	48.453
(66B)	35.591	13.335
6502		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	4.626.109
91821	4.914.624
91911	
91921	
92011	
92021	





**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société**

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Abandon d'une partie de la créance détenue sur CREDAL Entreprendre durant l'exercice 2019. Celui-ci est soumis à une clause de "retour à meilleure fortune", qui précise que la dette redeviendra exigible si, au cours des 5 exercices qui suivent, le bénéfice comptable calculé avant impôt devient positif à concurrence du free cash flow. Dans ce cas, la dette est exigible à concurrence de la moitié du bénéfice comptable sans pouvoir dépasser 120.000,00 €.

Exercice
120.000

## RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

### ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

### LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du commissaire

Autres missions d'attestation accomplies par le commissaire

Autres missions extérieures à la mission révisoriale accomplies par le commissaire

Exercice
12.025
2.450
600

### TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

**Avec des personnes détenant une participation dans la société**

Nature des transactions

Néant

**Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation**

Nature des transactions

Néant

**Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société**

Nature des transactions

Néant

Exercice
----------

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## Règles d'évaluation applicables à partir de l'exercice 2018

Les présentes règles d'évaluation ont été adoptées par le Conseil d'Administration aux dates suivantes : le 21 juin 2007, le 14 janvier 2010, le 10 mai 2012, le 22 mai 2014, le 10 mai 2017 et le 23 mai 2019.

### **GENERALITES**

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations.

Les règles d'évaluation sont consignées dans le livre d'inventaire et sont, si besoin, résumées dans les commentaires aux comptes annuels.

Les règles restent identiques d'un exercice comptable à l'autre et sont appliquées de façon systématique sauf modification justifiée. Le Conseil d'Administration aura la faculté de s'écarter des règles d'évaluation reprises dans ce document dans les cas exceptionnels où leur application ne conduirait pas au respect des principes de fidélité, de clarté et de sincérité prescrits par l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations.

La date de clôture de l'exercice comptable est fixée au 31 décembre.

Le plan comptable utilisé respecte d'abord le Plan Comptable Minimum Normalisé et le plan comptable type présenté au Conseil d'Administration du 23 mai 2019. Les règles indiquées dans le plan comptable concernant l'utilisation de comptes spécifiques doivent être appliquées.

L'ensemble des produits et charges sont imputés à leur exercice comptable quelle que soit la date de leur survenance. Des exceptions (peu importantes) sont explicitées dans les règles d'évaluation pour les produits et les charges.

Chaque valeur du bilan doit être justifiée, s'il y a lieu, par un inventaire annuel<sup>1</sup> permettant de vérifier l'existence physique (dont la localisation), l'état et la valeur. C'est en tout cas obligatoire pour les actifs immobilisés.

Il est à noter que les comptes annuels des exercices 2018 et suivants ne sont pas et ne seront pas totalement comparables à ceux des exercices d'avant 2018 en raison d'un changement de comptabilisation. Plus spécifiquement, la comptabilisation des indemnités de contentieux et frais divers de recouvrement a lieu dorénavant dès qu'ils sont dus et non plus dès qu'ils sont perçus. L'impact sur le compte de résultats est par contre minime étant donné que ces indemnités de contentieux sont portées en réductions de valeur. De même, la comptabilisation des intérêts de césure a également été légèrement modifiée.

---

1 Effectué au 31 décembre de l'année.

## Actif

### **FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans maximum. Ils sont normalement extournés l'année qui suit leur amortissement total.

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et la T.V.A. non déductible. Celles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires en fonction de la durée probable d'utilisation, mais sur cinq ans au maximum. Les amortissements débutent l'année de la prise en compte, et sont calculés au prorata temporis du nombre de jours depuis l'acquisition. Dans tous les cas, le Conseil d'Administration procède annuellement à une évaluation individuelle. Les logiciels informatiques (achetés ou réalisés à l'extérieur) sont imputés directement en compte de charge si le montant est inférieur à 1.000,00 €. Si le montant est supérieur à 1.000,00 € et que le logiciel doit être utilisé au moins 5 ans, il sera amorti sur 5 ans. Les logiciels informatiques sont imputés dans un compte 210000.

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS**

#### **Base d'amortissement**

La base d'amortissement est la valeur d'acquisition, frais accessoires<sup>2</sup> compris (y compris donc la T.V.A. non déductible) à la condition que la valeur totale (frais accessoires compris) soit au moins égale à 1.000,00 € (soit pour la valeur unitaire de l'acquisition, soit pour un ensemble cohérent dont la valeur totale dépasse 1.000,00 €). Les investissements inférieurs<sup>3</sup> à 1.000,00 € sont directement pris en charge par le compte de résultats.

#### **Méthode**

La méthode appliquée est la méthode linéaire (avec des montants identiques pour chaque année complète) et cela au prorata temporis du nombre de jours depuis l'acquisition.

---

2 Entre autres les droits d'enregistrement, les coûts directs liés à l'acquisition, etc.

3 A l'exception, en principe, des biens faisant l'objet d'un subside en capital qui sont amortis quel qu'en soit le montant.

## Durée

La durée de l'amortissement des divers immobilisés corporels est reprise dans le tableau ci-dessous.

	<b>Durée totale</b>	<b>% annuel</b>
• Construction	33 ans	3,03%
• Travaux d'aménagement	10 ans	10,00 %
• Matériel roulant	5 ans	20,00 %
• Matériel de bureau	3 ans	33,33 %
• Matériel informatique	3 ans	33,33 %
• Mobilier administratif	3 ans	33,33 %
• Matériel en location financement	Durée du contrat	

Il faut noter que le calcul du pourcentage est toujours arrondi au centime d'euro près et que la dernière année reprendra le solde exact<sup>4</sup>.

D'autre part, les règles particulières suivantes s'appliquent également :

- Les terrains ne sont pas amortis. Si, lors d'un achat de bâtiment construit, il n'est pas possible de faire la distinction entre le terrain et la construction, la valeur du terrain sera évaluée forfaitairement à 10 % de la valeur globale.
- Les honoraires d'architecte suivent le principal (à savoir la construction) et sont donc amortis de la même manière.
- Les biens achetés d'occasion se verront appliquer une durée d'amortissement inférieure aux biens achetés neufs.
- Les biens acquis dans le cadre d'un contrat de location financement sont amortis selon la durée fixée dans le contrat de location financement.
- Les aménagements effectués à des biens loués sont amortis selon les règles reprises ci-dessus sauf si la durée du bail est inférieure. Dans ce cas, la durée prise en compte est celle du bail restant à courir.
- Les acomptes sur immobilisations ne font en principe pas l'objet d'un amortissement.

Les immobilisations corporelles seront reprises sur une liste d'inventaire détaillée. Cette liste reprendra les diverses informations nécessaires pour déterminer précisément le bien<sup>5</sup>; elle indiquera, entre autres, si le bien a fait l'objet d'un subside afin de pouvoir suivre la rétrocession éventuelle à l'organisme subsidiant d'une partie du subside.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, des réductions de valeurs sont pratiquées en cas de dépréciation durable. Elles peuvent être réévaluées.

---

4 Un éventuel arrondi final est porté également sur la dernière année de l'amortissement.

5 Un système de numérotation des biens sera établi permettant de les nommer de manière précise; cette numérotation comprendra le nom (ou numéro) de l'entité propriétaire, le n° comptable reprenant ce bien, l'année de l'achat et un numéro d'ordre.

## **Amortissements complémentaires**

Des amortissements complémentaires sont appliqués lorsque la valeur comptable dépasse la valeur d'utilisation ou, pour les immeubles, la valeur vénale. Ces différences (pouvant par exemple provenir de modifications techniques, réglementaires ou économiques) sont éventuellement constatées lors de l'inventaire de fin d'année.

## **Subsides en capital**

Si l'actif immobilisé a fait l'objet d'une subvention en capital<sup>6</sup> pour son acquisition, cette subvention est imputée, elle aussi, dans un compte de bilan (au passif) et est amortie au même rythme que l'amortissement de l'immobilisé qu'elle concerne.

L'amortissement de la subvention<sup>7</sup>, au contraire de l'amortissement de l'immobilisé, affecte donc positivement le résultat. Cette double opération permet de comptabiliser, de la manière la plus exacte possible, le coût réel de l'immobilisé.

## **CRÉANCES A PLUS D'UN AN**

Sont comptabilisées sous ce poste les créances qui ont un terme contractuel supérieur à un an. Les créances à plus d'un an sont comptabilisées pour leur valeur nominale au moment où elles apparaissent.

Elles font l'objet d'une réduction de valeur si des risques de non récupération en tout ou en partie existent.

Lorsque les intérêts sont compris conventionnellement dans la valeur nominale des créances, les intérêts non échus doivent être enregistrés au passif en comptes de régularisation et les intérêts doivent être imputés annuellement prorata temporis au compte de résultats.

Les créances doivent être justifiées par des documents probants. Chaque prêt (entre autres les prêts au personnel) doit être justifié par une convention signée reprenant au moins l'identité des parties, le montant, la date du prêt, la date du remboursement, le taux d'intérêt avant et après précompte mobilier et la partie qui s'engage à effectuer les versements au précompte.

## **CRÉANCES A UN AN AU PLUS (DONT COMPTES CLIENTS)**

Les créances à un an au plus sont comptabilisées pour leur valeur nominale au moment où elles apparaissent. Annuellement, une évaluation systématique est faite de ces créances en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur. Ainsi, les soldes des comptes clients sont justifiés par l'addition des différents comptes individuels des clients qui doivent être eux-mêmes justifiés par des documents probants.

---

6 Les subsides qui portent sur des immobilisations corporelles seront portés au passif du bilan ou considérés comme produits d'exploitation suivant qu'ils sont considérés par l'autorité subsidiaire comme subsides d'investissement ou d'exploitation.

7 Notons qu'il n'existe pas de subside en capital dans le cadre du F.S.E., les investissements subventionnés dans le cadre du F.S.E. étant intégrés dans la déclaration de subsides pour la valeur de leur amortissement.

Les soldes créditeurs des clients<sup>8</sup> sont, en fin de période et par opération diverse, transférés au passif par un débit au compte 400100 et un crédit au compte 448000. Cette opération diverse est extournée au début de la période suivante.

## **PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES**

Les placements sont portés au bilan au prix d'acquisition ou à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable. Elle doit être reprise (partiellement ou totalement) si la valeur de réalisation augmente à nouveau.

Les avoirs à terme et les valeurs disponibles auprès d'institutions financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La comptabilisation des opérations financières est basée sur la date de l'extrait de compte.

## **COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF**

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur nominale et reprennent au bilan la partie imputable à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Le prorata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs est imputé en « charges à reporter ».

Les « produits acquis » comprennent les proratas des produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

---

8 Par exemple suite à un double paiement, à l'émission d'une note de crédit non déduite.



## Passif

### **SUBSIDES EN CAPITAL**

Voir ce qui est dit à ce sujet dans l'actif, en fin de la rubrique « Immobilisations corporelles - amortissement ».

### **PROVISIONS**

Le Conseil d'Administration constitue à la clôture de l'exercice des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Il s'agit essentiellement des provisions pour gros entretiens ou grosses réparations<sup>9</sup> en plus de ce qui est dit plus bas, provisions pour litiges sociaux ou commerciaux, etc.

### **DETTES A PLUS D'UN AN**

Sont classées sous ce poste les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an.

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque les intérêts sont compris conventionnellement dans la valeur nominale des dettes, les intérêts non échus doivent être enregistrés à l'actif en comptes de régularisation et les intérêts doivent être imputés annuellement prorata temporis au compte de résultats.

L'ensemble de ces dettes doivent être justifiées par des conventions ou documents.

### **DETTES A UN AN AU PLUS**

Les dettes à un an au plus sont reprises au bilan à la valeur nominale.

Annuellement, une évaluation systématique est faite de ces dettes en vue d'appliquer d'éventuelles corrections. Ainsi, les soldes des comptes fournisseurs sont justifiés par l'addition des différents comptes individuels des fournisseurs qui doivent être eux-mêmes justifiés par des documents probants (factures par exemple).

Les soldes débiteurs des fournisseurs<sup>10</sup> sont, en fin de période et par opération diverse, transférés à l'actif par un débit au compte 408000 et un crédit au compte 440100. Cette écriture est contre-passée au début de la période suivante.

---

9 Ces provisions sont créées pour anticiper une charge future (délai inférieur à 10 ans), probable ou certaine, mais estimée.

10 Par exemple suite à l'enregistrement d'une note de crédit, à un double paiement.

Les dettes fiscales, salariales et sociales sont évaluées à leur valeur nominale.  
Le pécule de vacances fait l'objet d'un calcul précis afin que toutes les charges soient bien imputées à l'exercice concerné. Il en est de même du 13ème mois et, plus largement, de toute prime ou gratification due au travailleur à la fin de l'exercice.

Les provisions pour pécules sont constituées mensuellement sur base des rémunérations. La provision ainsi constituée est vérifiée en fin d'année.

## **COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF**

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur nominale.

Les « charges à imputer » comprennent les proratas des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

Les « produits à reporter » regroupent les proratas de produits reçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur. Les subsides d'exploitation (produits) qui couvrent plusieurs exercices seront donc comptabilisés en produits à reporter pour la partie qui ne concerne pas l'exercice clôturé.

Il faut noter que les factures à recevoir des fournisseurs à la date du bilan mais avant établissement des comptes doivent être reprises sous les dettes (factures à recevoir).

## **Comptes de résultats - Charges**

### **CHARGES NON RECURRENTES**

Les charges non récurrentes ne sont utilisées que pour des opérations inhabituelles et peu fréquentes. Des charges concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisées dans les charges courantes sauf si leur montant est particulièrement important ou si leur caractère tout à fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière.

## **Comptes de résultats - Produits**

### **SUBSIDE DE FONCTIONNEMENT**

Pour le subside de fonctionnement, on retiendra comme produit de l'année d'exploitation, le montant donné par l'administration pour l'année budgétaire concernée.

### **FRAIS RÉCUPÉRÉS DE TIERS**

Les frais récupérés de tiers sont normalement comptabilisés en comptes de produits et non en diminution de la charge.

### **INTERVENTION DES FONDS DE GARANTIE**

CREDAL A.S.B.L. et CREDAL PLUS A.S.B.L. versent annuellement les pertes subies (réductions de valeur et moins-values) pour tout contrat conclu jusqu'au 31 décembre 2010 inclus.

### **PRODUITS NON RECURRENTS**

Les produits non récurrents ne sont utilisés que pour des opérations inhabituelles et peu fréquentes. Des produits concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisés dans les produits courants sauf si leur montant est particulièrement important ou si leur caractère tout à fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière.

## AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Précision à l'annexe sur l'état des dettes (A-app 6.3)  
Crédal se finance par des emprunts subordonnés classés en dettes à plus d'un an pour un montant de 6.636.189,11 €. Par prudence, nous considérons que, si l'emprunt subordonné est contracté pour une période indéterminée, celui-ci est repris sous la catégorie des dettes à plus d'un an mais à 5 ans au plus à courir (code 8912) au sein de la ventilation des dettes.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**
**INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS**
**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ ) ou (- ) (en unités)
<b>1001Pact Impact Investments</b> 0675473752 Société anonyme Rue du Grand Hospice 7 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions		19,72		2021-12-31	EUR	-124.122	-56.096
<b>Azimut</b> 0467278593 Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Rue Monceau Fontaine 42 15 6031 Monceau-sur-Sambre BELGIQUE	Parts de coopérateur		27,03		2021-12-31	EUR	171.586	33.711
<b>Change</b> 0726777943 Société coopérative Rue du Bosquet 15 A 1435 Mont-Saint-Guibert BELGIQUE	Parts de coopérateur		17,8		2021-12-31	EUR	1.612.445	-45.088
<b>Fair Ground Wallonie</b> 0684982029 Société coopérative Chaussée de Gilly 66 6040 Jumet (Charleroi) BELGIQUE	Parts de coopérateur		15		2021-12-31	EUR	376.442	1.108
<b>Isis-Dies</b> 0457815056 Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Rue d'Alost 7 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts de coopérateur		17,39		2021-12-31	EUR	231.686	92.646
<b>Kalicoop</b> 0536499080 Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Rue des Steppes 24 4000 Liège BELGIQUE	Parts de coopérateur		11,4		2021-12-31	EUR	125.296	-29.038

N°	0426769514							A-app 7.1
----	------------	--	--	--	--	--	--	-----------

<b>Mabio</b> 0746612265 Société coopérative Rue du Séminaire 22 1 5000 Namur BELGIQUE	Parts de coopérateur		33,33		2021-12-31	EUR	3.250	-2.750
<b>Tama European Cooperative</b> 0535859177 Société coopérative européenne Rue d'Alost 7 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts de coopérateur		33,33		2021-12-31	EUR	200.030	-1.330

**LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

**RAPPORT DE GESTION**



## Rapport de gestion

Le nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA) dispose que « *L'organe d'administration établit un rapport dans lequel il rend compte de sa gestion* » (art. 3:5) et en développe les détails (art. 3:6 §1<sup>er</sup>). Au vu de sa taille, CREDAL SC n'y est légalement pas tenue mais nous considérons ce rapport comme faisant partie des bonnes pratiques en matière de transparence à destination des l'Assemblée générale des coopérateurs.

### 1. Evolution de l'activité et situation financière de la société

#### a. Activité 2022

L'année 2022 est marquée par la sortie de la pandémie COVID-19 et par une inflation record de 9,59% contre 2,44% en 2021 (données Bureau du plan). Cette inflation a eu un impact sur l'activité et le modèle économique de CREDAL, ce qui a poussé CREDAL à s'adapter, pour poursuivre sa mission d'accompagnement et de mise à disposition de moyens sous forme de crédits solidaires à des entrepreneurs et à des particuliers en difficulté d'accès bancaire ainsi qu'à des projets à plus-value sociale, culturelle ou environnementale.

Le nombre de dossiers de crédits accordés<sup>1</sup> entre 2021 et 2022 est passé de 1.042 à 959 pour un montant total de 28.411k€, en baisse de 1.923k€ (-6%) par rapport à 2021.

L'évolution du nombre et montant de crédit accordé est différente selon les catégories de clients crédits :

1. Pour les crédits aux associations et aux entreprises d'économie sociale, la hausse de 20% du nombre de crédits accordés est compensée par la baisse des montants moyens par crédit, ce qui se traduit par un montant total accordé stable.
2. Le montant total de crédits aux entrepreneurs sociaux (Impact+) est en baisse malgré un nombre de crédit équivalent, ce qui s'explique aussi par un montant moyen par crédit plus faible.
3. L'activité de microcrédits aux entrepreneurs est en diminution et revient au volume de 2020.
4. Quant à l'activité de microcrédits auprès des particuliers, elle est marquée par l'arrêt de la gestion par CREDAL du « prêt vert » bruxellois, repris par le Fonds du Logement Bruxellois. Cet arrêt est en partie compensé par la hausse de 30% du reste de l'activité.

#### CREDITS ACCORDES

	2020r		2021r		2022r	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Associations et entreprises d'économie sociale	142	20.330.241	122	21.409.107	150	21.470.041
Entrepreneurs sociaux	48	1.471.628	59	3.111.100	58	2.516.841
Entrepreneurs	53	550.759	93	872.990	52	581.177
Particuliers	636	4.427.814	768	4.940.169	699	3.842.722
<b>Total</b>	<b>879</b>	<b>26.780.442</b>	<b>1.042</b>	<b>30.333.366</b>	<b>959</b>	<b>28.410.781</b>

Malgré la baisse d'activité en 2022, l'encours de crédits bruts (hors réductions de valeur) est en hausse de 10% par rapport à 2021, ce qui permet à CREDAL SC de détenir un portefeuille de financements à impact social et environnemental de presque 57M€. Le nombre de crédits encours est stable.

Ceci n'a été possible que grâce à nos coopérateurs restés fidèles et solidairement engagés qui ont investi davantage. L'augmentation du nombre de coopérateurs s'est poursuivie pour atteindre 3.765 coopérateurs à fin 2022.

<sup>1</sup> Un crédit accordé est une demande dont le dossier a fait l'objet d'une décision d'acceptation d'octroi de la part du comité crédit. Cela ne signifie pas que le crédit ait été systématiquement signé et/ou utilisé en totalité.

## **b. Analyse du bilan**

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de CREDAL SC s'élève à 58.206k€, en augmentation de 5.450k€ (+10%) par rapport à l'année précédente.

Du côté du passif, nous retrouvons les deux sources principales de financement de notre activité de crédit. Tout d'abord, les apports sous la forme de parts de coopérateurs qui s'établissent à 39.107k€, en croissance de 1.754k€ (+4,7%) et également sous forme d'avances pour un montant de 10.375k€, en hausse de 1.283k€ (+14%). Ensemble, cela représente 49.482k€ mis à disposition de CREDAL SC par ses coopérateurs pour financer l'économie sociale et solidaire en Belgique.

En complément des moyens apportés par ses coopérateurs, CREDAL SC a utilisé une ligne de trésorerie pour 2.250k€ au 31/12/2022. Il s'agit de financer les besoins temporaires et à court terme de ses clients associatifs et coopératifs, en particulier en fin d'année lorsque la demande est la plus forte. CREDAL SC s'est également refinancé à moyen terme à hauteur de 2.135k€ au 31/12/2022, en hausse de 1.050k€.

Les dettes commerciales, fiscales, salariales et sociales et autres dettes atteignent 2.237k€ (+3%). Quant aux produits à reporter d'un montant de 393k€, ils sont stables et représentent principalement les intérêts sur les prêts verts bruxellois, qui seront ventilés sur les années à venir au rythme de l'amortissement du portefeuille. Du côté de l'actif, nous retrouvons l'utilisation qui a été faite des ressources mises à disposition. Les créances commerciales augmentent pour s'établir à 52.792k€, soit un accroissement de 4.063k€ (+8%). Cette hausse résulte principalement des crédits octroyés aux associations et coopératives d'économie sociale. En ramenant la taille du portefeuille de crédits sur les fonds mis à disposition par nos coopérateurs, le taux d'utilisation est supérieur à 100% pour la cinquième année consécutive.

Pour compléter, les immobilisations (in)corporelles et financières valorisées à 3.482k€ croissent de 1.593k€ (+84%), à la suite principalement d'une hausse des crédits des organisations auprès de qui Crédal détient des participations au capital.

Quant aux autres créances qui atteignent 1.359k€, elles sont en hausse de 411k€ tirées par les avances interco accordées aux autres entités du groupe CREDAL.

Pour terminer, CREDAL SC clôt l'exercice 2022 avec une trésorerie disponible 62k€, tout en disposant de la faculté de mobiliser des lignes de trésorerie auprès de ses partenaires financiers.

## **c. Analyse du compte de résultat**

En 2022, CREDAL SC a généré des produits de 1.919k€ en hausse de 86k€ (+5%). Cela s'explique par des revenus financiers en croissance. Cette performance est réalisée dans un contexte de forte compétition sur le marché du crédit.

Ces revenus permettent dès lors de couvrir les postes de dépenses principaux, à savoir :

- Les marchandises, services et biens divers qui s'élèvent à 1.064k€ (55% des produits). Ces dépenses sont en hausse de 70k€ près, en comparaison à l'année dernière ;
- Les rémunérations et charges sociales de 490k€ (26% des produits) en hausse de 113k€ ;
- Les amortissements sur immobilisations (in)corporelles de 120k€ (6% des produits), qui sont stables;
- Les réductions de valeur et autres charges d'exploitation, qui représentent majoritairement notre coût du risque pour 75k€ (3% des produits)

Après intégration des charges financières, cet exercice se clôture avec un résultat positif de 58k€. Déduction faite de l'impôt sur le résultat, le bénéfice à affecter s'élève à 43k€.

#### **d. Affectation du résultat**

Considérant les enjeux auxquels CREDAL SC doit faire face et après réalisation positive du test d'actif net, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 0,11% brut, soit un montant total de 37k€. Si l'Assemblée générale approuve ce dividende, il subsistera un résultat à reporter positif de 5.419€, qui s'ajoutera aux bénéfices reportés et aux réserves les portant à 1.369k€.

## **2. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée**

### **a. Risque débiteur**

L'activité exercée par CREDAL SC depuis sa constitution montre que, de manière générale, les défauts de paiement de ses clients sont limités. A titre d'exemple, le taux de sinistre moyen des crédits octroyés entre 2010 à 2021 est de 0,3% du total des montants de crédit octroyés.

Ce faible coût du risque est le résultat d'un travail de fonds continu des équipes et d'une gestion prudente en matière de politique d'octroi de crédit et d'évaluation du portefeuille combinée avec des garanties apportées par les clients et/ou par des pouvoirs publics et européens dans le cas des crédits présentant un risque plus élevé. CREDAL met également en place des mesures d'accompagnement pour ces clients les plus vulnérables. A la date de rédaction de ce rapport, l'impact spécifique de l'inflation continue de faire l'objet d'un monitoring attentif qui n'est pas de nature à modifier l'évaluation des comptes au 31/12/2022.

### **b. Risque de liquidité**

CREDAL SC mesure et vérifie de manière continue qu'aucun remboursement simultané important de parts - qui lui ferait courir un risque de liquidité - n'est demandé. Dans les faits, la fidélité de nos coopérateurs existants et l'arrivée de nouveaux coopérateurs permet à CREDAL SC de rembourser la valeur des parts des coopérateurs qui souhaitent se retirer sans attendre l'approbation des comptes annuels de l'année en cours, comme c'est le cas avec succès depuis sa création. Il est aussi rappelé qu'en conformité avec le Code des Sociétés et Associations, un test de solvabilité et de liquidité est soumis deux fois par an au contrôle des réviseurs.

### **c. Risque de rentabilité et risque concurrentiel**

Depuis plusieurs années, les taux d'intérêt sur les crédits octroyés aux entreprises sont particulièrement bas. La fin de l'année 2022 a, par contre, été marquée par une hausse des taux d'intérêt sur les crédits. Cette hausse des taux permet à Crédal de regagner de la compétitivité sur le marché par rapport aux autres acteurs financiers. Cependant, malgré la hausse des taux 2022, et étant donné la tendance à la baisse sur les taux de ces dernières années, la rentabilité contractuelle du portefeuille s'est légèrement contractée de 3,35% à 3,33% en 2022. CREDAL SC a néanmoins pu partiellement compenser cette légère baisse de rentabilité par l'augmentation de la taille de son portefeuille crédit brut de 5.009k€ tout en différenciant son positionnement par rapport au secteur bancaire classique.

## **3. Evénements importants survenant après la date de clôture de l'exercice ou susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société**

Crédal change de direction générale en janvier 2023 : Sébastien Fosseur remplace Isabelle Philippe après 5 ans à la direction générale de Crédal.

Par ailleurs, l'inflation persiste toutefois en 2023 mais à un taux moindre qu'en 2022 et CREDAL SC continue donc à suivre la situation, notamment en ce qui concerne les conséquences potentielles sur ses clients et sur sa propre situation financière.

#### **4. Décharge aux administrateurs et au commissaire**

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs d'une part et au commissaire d'autre part pour l'exercice de leur mandats durant l'exercice 2022.

#### **5. Autres éléments d'informations**

Conformément à ses obligations d'information, il est aussi précisé :

##### **a. Recherche et développement**

A l'exception d'investissements réalisés dans le cadre du développement de nos systèmes informatiques, CREDAL n'a pas d'activités de recherche et développement au sens entendu par le Code des Sociétés et Associations.

CREDAL est néanmoins membre de divers groupes de travail et de réseaux qui se penchent sur les thématiques en lien avec la finance sociale et solidaire, telle que la Fédération Européenne des Banques et financiers Ethiques et Alternatives ou Solifin, le réseau belge des acteurs de la finance à impact, dont elle est l'un des membres fondateurs. CREDAL est également un acteur engagé au sein de l'économie sociale belge francophone.

##### **b. Succursales**

CREDAL SC ne dispose d'aucune succursale et a son siège social situé rue d'Alost 7 à 1000 Bruxelles.

##### **c. Comité d'audit et des risques**

Un comité d'audit et des risques a été mis en place en avril 2021. Il est composé de deux administrateurs et d'un tiers disposant des compétences en matière de gestion des risques, de conformité aux réglementations en vigueur et aussi plus spécifiquement, en matière comptable et d'audit. Ce comité dont les membres ont l'indépendance appropriée n'exercent aucune fonction opérationnelle d'aucune sorte chez CREDAL émettent des avis compétents au Conseil d'administration sur ces matières.

##### **d. Conflit d'intérêts**

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à la date du présent rapport, le Conseil d'administration n'a pas été informé et n'a pas constaté de conflit d'intérêts avec un administrateur ou une autre personne exerçant une fonction chez CREDAL.

##### **e. Utilisation d'instruments financiers**

CREDAL SC n'a pas eu recours à l'utilisation d'instruments financiers pour couvrir des risques de taux, de crédit, de liquidité, de trésorerie ou autres. Ses activités financières impliquent uniquement l'octroi de crédits à destination de ses clients, la prise de participations financières auprès de partenaires et la souscription d'emprunts en complément aux apports des coopérateurs.

#### **6. Rapport spécial relatif à l'agrément comme entreprise sociale**

Ce rapport spécial relatif à l'agrément comme entreprise sociale a pour objectif de faire état de la manière dont la coopérative (1) a réalisé sa finalité et ses objectifs sociaux durant l'exercice 2022 au sens du Code des Sociétés et des Associations, (2) a respecté les conditions d'agrément du Conseil National de la Coopération en tant que société coopérative ainsi que (3) les conditions de l'agrément bruxellois comme Entreprise Sociale et Démocratique.

Au 31 décembre 2022, toutes les conditions liées aux agréments mentionnés ci-dessus sont remplies.

Le Conseil d'administration veille à la stricte application de ces principes, dans le respect des statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur qui les organisent. Il se compose de personnes physiques agissant en leur nom propre et apportant des compétences financières, juridiques, sociales et stratégiques. Les membres de la direction sont invités lors de ses séances. Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2022. L'ordre du jour des réunions est préparé par le Président du Conseil d'administration et la direction générale. Chaque point mis à l'agenda fait l'objet d'une note soumise à discussion ou décision, et l'ensemble des documents sont envoyés dans un délai suffisant avant la séance.

Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.

#### **a. Finalité sociale de CREDAL SC**

L'objet social de CREDAL est de promouvoir une société plus juste et solidaire, particulièrement en ce qui concerne l'usage de l'argent. Cette finalité s'inscrit en deux objectifs : (1) développer une épargne responsable dont la priorité n'est pas le rendement financier et (2) favoriser par ce moyen le développement de projets qui engendrent des changements de société, projets menés par des groupes ou personnes qui placent l'économie au service de l'homme et de la solidarité et permettre l'accès à du financement adapté à des personnes en situation d'exclusion bancaire.

La manière dont CREDAL a rempli sa finalité en 2022 est détaillée dans le rapport d'activités annuel qui est distribué à nos coopérateurs, ainsi que dans les trimestriels d'information « Crédialogue ». Ces publications reprennent la liste des projets financés, dans l'objectif d'assurer une totale transparence à nos coopérateurs. A nouveau en 2022, notre engagement de maintenir un encours crédit supérieur à 80% a été rencontré puisque 100% des fonds placés par nos coopérateurs ont été convertis en financements à plus-value sociale.

Les investisseurs qui confient leur placement à la coopérative privilégient un impact social et environnemental. Si toutefois ceux-ci choisissent un placement assorti d'un rendement financier, l'Assemblée générale a limité le dividende à un maximum de 2,5%. En 2022, il est proposé de verser un dividende de 0,11% aux coopérateurs ayant souscrits des parts rémunérées.

Enfin, les parts remboursées ne génèrent pas de plus-value. Le montant remboursé ne peut être supérieur à la valeur nominale.

#### **b. Information des membres**

Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'(in)formation de ses coopérateurs, actuels et potentiels, et de nos parties prenantes (volontaires, partenaires publics et privés). Ces actions comprennent, entre autres, la rédaction et communication des mailings et des « Crédialogue » aux coopérateurs existants ainsi que la publication du rapport d'activité et l'organisation de l'Assemblée générale ordinaire. Parallèlement à ces actions d'information traditionnelles, des investissements importants ont été réalisés pour élaborer un site web, plus clair et accessible, intégrant un outil d'orientation qui guide le visiteur et lui permet d'accéder rapidement à l'information ou au service demandé.

#### **c. Composition du capital de CREDAL SC au 31/12/22 et mouvements en 2022**

Au 31 décembre 2022, CREDAL comptait 3.765 coopérateurs pour 39.107k€, en augmentation de 4.7% par rapport à 2021. Toutes les parts sont entièrement libérées.

## COMPOSITION DU CAPITAL

	2020r	2021r	2022r
<b>Nombre de coopérateurs (#)</b>	<b>3.582</b>	<b>3.713</b>	<b>3.765</b>
- Entrants (sur l'année)	342	251	181
- Sortants (sur l'année)	-173	-120	-129
<b>Parts des coopérateurs (€)</b>	<b>34.702.235</b>	<b>37.352.856</b>	<b>39.106.870</b>
- A (sans dividende)			4.255.110
- B (avec dividende)			34.811.560
- Investisseurs (500€)	29.355.910	31.004.910	
- Bâisseurs (100€)	3.196.633	4.016.164	
- Domino (10€)	1.416.970	1.596.210	
- Entrepreneurs (2.500€)	694.790	694.790	
- Partenaires (25€)	37.832	40.682	40.200
- Garants (100€)	100	100	

En 2022, sur base d'une décision de l'AG, CREDAL a simplifié ses parts en ne gardant que 3 types :

1. Les Parts « A » d'une valeur de 10€ sans dividende
2. Les parts « B » d'une valeur de 10€ avec dividende
3. Les parts « partenaires » de 25€ détenues par les clients crédits de Crédal

Un peu plus de 11% du capital est détenu en parts non assorties d'un dividende, à savoir les parts « A ».

Chaque coopérateur détient un droit de vote lors de l'Assemblée générale selon le principe « une personne = une voix ». Notons aussi que c'est au Conseil d'administration que revient la responsabilité de se prononcer sur l'admission des nouveaux coopérateurs. Aucune demande de coopérateur n'a été rejetée au cours de l'année 2022.

### **d. Respect du développement durable dans les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses engagées sont réalisées avec la plus grande attention sur leur impact environnemental et social. De plus, les dépenses de fonctionnement sont limitées et réalisées sous le contrôle d'outils de suivi budgétaire. Nos cahiers des charges prévoient également une clause environnementale et sociale et nous privilégions le recours à des organisations relevant de l'économie sociale à savoir-faire équivalent.

### **e. Politique salariale et bien-être au travail**

Les rémunérations des travailleurs au sein de la coopérative font l'objet d'une tension salariale faible. Elles sont fixées sur base d'une grille transparente et connue de l'ensemble des travailleurs. En 2022, la tension salariale est de 2,1.

Avec la levée des normes sanitaires et la fin de l'obligation de télétravailler, une organisation hybride, mixant présentiel et distanciel, s'est mise en place. Cette organisation hybride convient au plus grand nombre, et permet à chacun de trouver le meilleur équilibre tout en préservant l'accessibilité pour nos clients et nos bénéficiaires.

Les résultats de l'enquête « bien-être et satisfaction au travail », menée début 2022, ont été présentés à l'ensemble de l'équipe à la fin du premier trimestre. Sur base des résultats de cette enquête, plusieurs pistes d'amélioration et d'actions à prendre ont été identifiées par le Comité de Direction et proposées à l'équipe, qui les a priorisées.

Le comité de direction s'est ensuite basé sur les propositions de priorisation de l'équipe pour finaliser le plan d'action « bien-être », et proposer une mise en place dans le temps en fonction des ressources disponibles. Plusieurs éléments de ce plan d'action sont directement liés au projet stratégique « amélioration du cycle de vie de l'employé ». Un focus tout particulier sera également mis sur la prévention du burn-out avec une formation dédiée pour l'ensemble des collaborateurs.

### **f. Gouvernance démocratique**

L'Assemblée générale annuelle réunit les membres du Conseil d'administration, les travailleurs et les parties prenantes (incl. coopérateurs, clients, bénéficiaires, partenaires institutionnels et opérationnels, volontaires).

Outre la partie formelle de présentation des comptes annuels et du rapport d'activité, l'Assemblée générale permet d'envisager collectivement les perspectives et le développement de la coopérative, ainsi que de susciter la rencontre entre les coopérateurs, l'équipe et les clients accompagnés ou financés par CREDAL.


Le Conseil d'Administration est l'organe d'Administration de la coopérative Crédal. Il définit la stratégie de l'organisation. Il veille à la bonne gestion de l'organisation en cohérence avec la stratégie.

Le comité de direction se compose de la direction générale, des directions de pôles et de la responsable des ressources humaines et se réunit bimensuellement hors vacances scolaires. Il met en oeuvre la stratégie, et est en charge de la gestion opérationnelle et quotidienne de la coopérative.

Les travailleurs interviennent à différents niveaux dans la définition des modalités d'organisation et de développement de CREDAL. Par exemple, ils sont structurellement impliqués dans le processus de recrutement et l'établissement des budgets annuels. Ils sont également activement impliqués dans le processus stratégique.

Le personnel de CREDAL s'est réuni 8 fois en plénière en 2022, dont deux fois en organisant des moments plus festifs et conviviaux (en juin et en décembre). Ces réunions sont l'occasion d'échanger, de partager l'information, de faire un retour sur les rapports du Conseil d'administration et du comité de direction mais aussi d'aborder les enjeux de la coopérative, les activités, les budgets et résultats financiers, l'organisation interne...

Pour le Conseil d'administration tenu en date du 27 avril 2023,

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be 'Olivier Gevart'.

**Olivier Gevart**

Président du Conseil d'administration

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**





Manhattan Office Tower  
Avenue du Boulevard 21 bte 8  
1210 Bruxelles  
Belgique  
Tél: +32 (0)2 779 02 02  
www.mazars.be

## CREDAL SC

### Rapport du commissaire

Exercice clos le 31.12.2022

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société coopérative CREDAL SC pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de CREDAL SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 6 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 3 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 58.205.938 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 42.450.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.



Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, §1er et 7° du Code des sociétés et des associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, et 7° du Code des sociétés et des associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission:

- la liste des entreprises dans lesquelles la Société détient une participation.

### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

## Autres mentions

- La Société n'utilise pas des comptes de droits et engagements hors bilan. L'exhaustivité et l'évaluation des droits et engagements hors bilan de la Société est établie principalement sur la base des confirmations de la direction et des tiers, à défaut d'inventaire comptable permanent en la matière. Par ailleurs et sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique
- La société n'a pas respecté les articles 6:115 et 6:116 du Code des sociétés et des associations pour les démissions et retraits partiels de coopérateurs ayant eu lieu pendant le premier semestre de l'exercice 2022. Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires. Nous notons toutefois que la décision de distribution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire ne produit ses effets qu'après que l'organe d'administration ait effectué le test de liquidité conformément à l'article 6:116 §1 du Code des sociétés et des associations, ce qui devra faire l'objet d'une évaluation par nos soins.
- Dans le cadre de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations nous avons établi les rapports d'examen limité joints en annexe relatifs au test d'actif net dans le cadre des démissions et retraits partiels de coopérateurs décidés par l'organe d'administration au cours du deuxième semestre de l'exercice.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution par l'assemblée générale du 11 juin 2022 et des démissions et retraits partiels de coopérateurs du deuxième semestre de l'exercice décidés par l'organe d'administration au cours de l'exercice conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Louvain-la-Neuve, le 19 mai 2023

**Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL**

Commissaire

Représentée par



Elisabeth Limbioul



CREDAL SC

Numéro d'entreprise: BE 0426.769.514

## Annexe – Rapport d'examen limité au test d'actif net

**RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT RÉSUMANT LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE,  
ADRESSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA  
SOCIÉTÉ COOPERATIVE CREDAL  
DANS LE CADRE DES REMBOURSEMENTS D'ACTIONS**

---

Conformément à l'article 6:115, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations, nous émettons, en notre qualité de commissaire, le rapport d'évaluation adressé à l'assemblée générale de la société CREDAL SC sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 30 juin 2022, qui comprend 6 mois. Ainsi, notre mission s'inscrit dans le cadre de la prise de décision des remboursements d'actions du deuxième semestre de l'exercice 2022

Nous avons effectué l'évaluation de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la société au 30/06/2022, établi conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 30 juin 2022 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du respect des conditions requises par les articles 6:115 et 6:116 du Code des sociétés et des associations.

#### ***Responsabilités du commissaire***

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur la base de notre évaluation.

Nous avons effectué notre évaluation conformément à la norme relative à la mission du commissaire prévue par les articles 5:142 et 6:115 du Code des sociétés et des associations (Test d'actif net), établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (normes ISA, International Standards on Auditing) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous allons relever tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

#### ***Conclusion***

Sur la base de notre évaluation, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la société CREDAL SC arrêté au 30 juin 2022, qui fait apparaître un total du bilan de € 53.868.803 et des capitaux propres de € 39.537.315 n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.





CREDAL SC

Numéro d'entreprise: BE 0426.769.514



*Restriction de l'utilisation et de diffusion de notre rapport*

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations dans le cadre des remboursements attendus d'actions (parts) du deuxième semestre de l'exercice 2022 et de la distribution d'un dividende pour un montant de 66.201 € en date du 31/08/2022 et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Bruxelles, le 31 août 2022

**MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL**

Commissaire

Représentée par

Signé électroniquement  
par Limbioul Elisabeth  
Louise T  
Date : 31/08/2022  
17:35:05

Elisabeth Limbioul  
Réviseur d'Entreprises

Annexe : Etat de la situation intermédiaire active et passive au 30 juin 2022



<b>ACTIF</b>	<i>Annexes</i> Codes	30/06/2022
<b>FR</b>		
<b><u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u></b>	<b>6.1 20</b>	<b>0</b>
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>	<b><u>21/28</u></b>	<b><u>808.561</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6.2 21</b>	<b>189.951</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22/27</b>	<b>2.847</b>
Terrains et constructions	22	0
Installations, machines et outillage	23	0
Mobilier et matériel roulant	24	2.847
Location-financement et droit similaires	25	0
Autres immobilisations corporelles	26	0
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6.4/6.5.1 28</b>	<b>615.763</b>
Entreprises liées	6.15 280/1	0
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	442.769
Autres immobilisations financières	284/8	172.994
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	3.431
<b><u>ACTIFS CIRCULANTS</u></b>	<b><u>29/58</u></b>	<b><u>53.060.243</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>29</b>	<b>43.290.672</b>
Créances commerciales	290	43.290.672
Autres créances	291	0
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Stocks	30/36	0
Commandes en cours d'exécution	37	0
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>40/41</b>	<b>9.198.179</b>
Créances commerciales	40	8.526.775
Autres créances	41	671.404
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>6.5.1/6.6 50/53</b>	<b>0</b>
Actions propres	50	0
Autres placements	51/53	0
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>54/58</b>	<b>200.637</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>6.6 490/1</b>	<b>370.755</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>53.868.803</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Codes</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>FR</b>		
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	<b><u>10/15</u></b>	<b><u>39.537.315</u></b>
<b>Contribution</b>	<b>10/11</b>	<b>39.058.365</b>
Capital	10	37.920.865
Apport hors capital	11	1.137.500
<b>Plus-values de réévaluation</b>	<b>12</b>	<b>0</b>
<b>Réserves</b>	<b>13</b>	<b>44.327</b>
Réserves indisponibles	130/1	0
Réserves immunisées	132	17.800
Réserves disponibles	133	26.527
<b>Bénéfice (perte) reporté (+)/(-)</b>	<b>14</b>	<b>434.623</b>
<b><u>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES</u></b>	<b><u>16</u></b>	<b><u>0</u></b>
Provisions pour risques et charges	160/5	0
Impôts différés	168	0
<b><u>DETTES</u></b>	<b><u>17/49</u></b>	<b><u>14.331.489</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>7.591.145</b>
Dettes financières	170/4	7.321.145
Dettes commerciales	175	0
Acomptes reçus sur commandes	176	0
Autres dettes	178/9	270.000
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>6.306.789</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	210.000
Dettes financières	43	4.488.520
Dettes commerciales	44	416.746
Acomptes reçus sur commandes	46	0
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	116.044
Autres dettes	47/48	1.075.479
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>492/3</b>	<b>433.555</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>53.868.803</b>

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

100 - 200

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	3,9	1,9	5,3	4,7
Nombre d'heures effectivement prestées	101	6.540	1.701	8.241	7.925
Frais de personnel	102	388.624	101.081	489.705	377.037

#### A la date de clôture de l'exercice

##### Nombre de travailleurs

##### Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

##### Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

##### Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	4	2	5,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	4	2	5,5
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121	3	2	4,5
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	3	2	4,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	4	2	5,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	3	1	3,2
305	3		3

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	1	5811	3
5802	18	5812	24
5803	1.957	5813	1.768
58031	1.957	58131	1.768
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	